



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 18 juin 2025

Convocation du 11/6/2025

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 18/6/2025 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 04
Absents non excusés : 00
Vote par procuration : 01
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de conseillers votants : 08

PRÉSENTS : ERNST Antoine – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – SCOVRON Charlene – FOIS Jean – HOUPERT Bertrand - Florence FEIERABEND
ABSENTS EXCUSES : MANGIN Isabelle - HAUDRY Philippe - GAROFALO Alexandro - ZIMMERMANN Bernard.
PROCURATION : HAUDRY Philippe donne procuration à ERNST Antoine.

DCM 19/2025

OBJET : Etat de prévision des coupes.

Classification : 8.8 Environnement

Le Maire présente aux Conseillers l'état de prévision des coupes pour l'année 2025-2026 proposé par l'ONF.

Parcelles	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Volume total	Recettes Escomptées €
	Feuillus	Feuillus		
	M3	M3	M3	Euros
COUPES A FACONNER				
12 -BF	17	24	41	1929
2 -BF	24	19	43	4035
3 - BF	19	9	28	1585
14.a -BF	9	29	38	1675
16 -BF	156	150	306	36088
Totalités				
TOTAL	225	231	456	45312

CESSIONS AUX PARTICULIERS				
	FEU M3		Volume total	Recettes Escomptées €
12 - CVD	32			387
2 - CVD	32			385
3 - CVD	56			674
14.a - CVD	23			226
16 - CVD	96			959
TOTAL	239			2631

Les conseillers après délibération :

- acceptent l'état de prévision des coupes présenté par l'ONF pour une recette brute en fonctionnement de **47763€ brute**.

- acceptent la réalisation de l'ensemble de ces travaux pour 2025/2026 et autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 20/2025

OBJET : Travaux d'exploitation 2025/2026 en ATDO

Classification : 8.8 Environnement

Monsieur le Maire présente les devis d'assistance technique à donneur d'ordre présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation et de débardage, travaux de cubage classement, travaux d'exploitation de stères et de bois de chauffage à réaliser en ATDO pour l'année 2025/2026 :

Les honoraires d'ingénierie pour ces travaux d'exploitation s'élèvent à : **2621,99€ ht**

Les honoraires pour travaux de cubage/classement s'élèvent à : **1628€ ht**

Matérialisation des lots de bois de chauffage menus produits : **792€ ht**

Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage menus produits : **432,30€**

Le total estimé est de 5474,29€ ht

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte le devis des travaux d'exploitation 2025/2026 pour un montant total de 5424,29€ HT soit 6569,15€ TTC
- Autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 21/2025

OBJET : Fixation du prix de la vente des menus-produits pour l'année 2025/2026

Classification : 8.8 Environnement

Le maire rappelle que la vente du bois provenant des Menus-Produits est réservée exclusivement aux habitants de Léning et propose que le prix de vente du stère fixée en 2024 soit maintenu à 10€.

Après délibération, le Conseil fixe le prix de la vente de bois provenant des menus-produits à 10,00€ stère pour 2025/2026.

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au **30 septembre 2025**.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 22/2025

Objet : Installation d'un nouveau columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire

Classification : 7.1 décision budgétaire

Le maire rappelle aux conseillers qu'une demande de subvention DETR avait été sollicitée pour ce projet dont le devis était de 14525€.

Celle-ci nous a été accordée pour un montant de 5810€ soit un taux de 40%.

Aussi le maire propose donc d'accepter le devis de la Sté GRANIMOND pour un montant de 14525€ ht.

Le conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la proposition d'installation d'un colombarium, l'installation d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le bon de commande auprès de la sté Granimond pour un montant de 14325€ ht

Adopte à l'unanimité des membres présents.

DCM 23/2025

OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine public des réseaux d'Orange

Classification : 7.1 décision budgétaire.

Monsieur le Maire précise que l'Opérateur Orange possède sur le territoire de la Commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs. Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- VU la fiche patrimoine de la RODP 31/12/2024

Monsieur le Maire propose de réclamer à Orange, les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2025 selon les barèmes suivants :

Occupation	Tarifs base	Coef d'actualisation	2023		A PERCEVOIR
			€/km	Km	
Artère aérienne	40,00 €	1,62182	64.87€	1,38	89.52
Artère en ss- sol	30,00 €		48.65 €	2.089	101.64
A percevoir pour 2025 :			191.16€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- APPROUVE le montant de la redevance à réclamer auprès d'Orange selon les barèmes susvisés, pour l'année 2025.

- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant à partir de la composition du patrimoine transmise par Orange ;

- DIT que la redevance sera réclamée chaque année selon le montant révisé en application du décret Adopté à l'unanimité des membres présents

Adopte à l'unanimité des membres présents.

DCM 24/2025

Objet : Encaissement de chèque

Classification : 7.1 décisions budgétaires

Le maire fait part aux conseillers que suite à la décision prise pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'orgue de l'église qui a été réalisé par l'entreprise de facteur d'orgue Koenig, le Conseil de Fabrique verserait la commune le montant de la facture en hors taxes.

A cet effet, le Conseil de Fabrique a adressé un chèque de 11243€.

Le maire demande aux conseillers de l'autoriser à émettre un titre d'encaissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le maire à encaisser ce chèque de 11243€ correspondant au montant hors taxes de la facture de l'entreprise de facteur d'orgue Koenig et que la commune a déjà payée.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

*Le Maire
Antoine ERNST*